



MAIRIE DE SAINT ALBIN DE VAULSERRE 38480

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance d'installation

Séance du mardi 20 mars 2026

2026-03-02

L'an deux mille vingt-six et le mardi vingt mars à dix-neuf heures zéro minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présidence : Cédric Milani, Maire

Présents : Gilbert Longo, Evelyne Roux, Fabien Gallice, Estelle Milani, Christian Girard-Cusin, Eveline Simondi, Matthias Pellissier, Christine Goichot, Yann Peschot Noemie De-Macedo

Absent excusé et représenté :

Absents non excusés et non représentés :

Secrétaire de séance : Evelyne Roux

Date de la convocation : 15/03/2026
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 11

Délibération rendue exécutoire
après publication le :
et dépôt en préfecture le :

- **Objet :** Fixation du nombre d'adjoints

Vu l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales

Mr le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints au maire ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

Considérant la strate démographique de la commune (410 habitants) et les besoins de fonctionnement ;

Le Maire propose de fixer à deux (2) le nombre d'adjoints.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DÉCIDE De fixer à 2 le nombre d'adjoints au Maire

AUTORISE Monsieur MILANI Cédric, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance
Evelyne Roux

A St Albin de Vaulserre,
Le 20 mars 2026.



Milani Cédric
Maire

